

Nr. 13

Politik verstehen

duerch- bléck



Politique étrangère
et de sécurité



DE Ausgabe auf www.zpb.lu

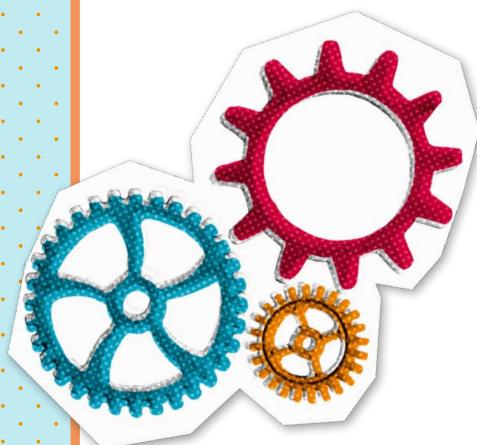


Sommaire



Informations contextuelles

Page 4



Passons à l'action

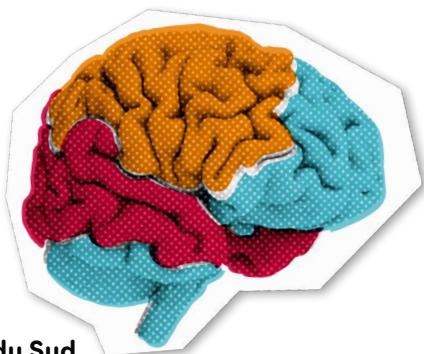
Page 9

- 9 **Le Luxembourg sur la scène internationale – Perception, clichés, possibilités d'action**
- 10 **Connaît-on le Luxembourg à l'étranger ?**
- 11 **Pour ou contre le service militaire obligatoire ? – Un jeu de positionnement**
- 12 **Idée de projet : Ta question sur la politique étrangère – Réaliser une vidéo explicative et une enquête en classe**
- 14 **Ta question sur la politique étrangère – Réaliser une vidéo explicative et une enquête en classe**

Apprenons

Page 16

- 18 **La politique étrangère luxembourgeoise dans les médias**
- 20 **C'est quoi la politique étrangère ?**
- 21 **Pourquoi le Luxembourg a-t-il besoin d'ambassades à l'étranger ?**
- 22 **La diplomatie et l'économie à l'exemple de la Corée du Sud**
- 23 **Le Luxembourg et sa neutralité**
- 24 **Pourquoi le Luxembourg a-t-il besoin d'une armée ?**
- 26 **L'ONU – La coopération internationale garantit-elle la sécurité ?**
- 27 **L'OTAN – L'alliance militaire garantit-elle la sécurité ?**
- 28 **Étude de cas : la guerre en Ukraine et le Luxembourg**
- 30 **Analyse de conflits et mesures de maintien de paix**
- 32 **Les leviers d'influence d'un petit État**
- 33 **L'UE – La force par la cohésion ?**
- 34 **La coopération au développement – avec quels objectifs ?**





Pourquoi aborder le sujet de la politique étrangère et de sécurité ?

Que faisons-nous ?

Le Zentrum fir politesch Bildung est une fondation indépendante qui poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir la compréhension de la politique, de la démocratie et des défis actuels auxquels la société est confrontée,
- renforcer l'engagement citoyen,
- encourager la participation à la vie politique et au débat public.

Qu'offre la publication duerchbléck ?

La brochure s'adresse au corps enseignant qui travaille dans l'enseignement secondaire et la formation des adultes.

Outre des informations contextuelles, la présente brochure propose dans la rubrique « Passons à l'action » des suggestions pour se prêter à l'exercice de la politique. La rubrique « Apprenons » contient des fiches de travail sur différents sujets centraux de la brochure thématique. Les suggestions pour aborder le sujet « Passons à l'action » permettent une entrée en matière et ne presupposent pas de connaissances préalables. L'idée de projet sert à la fois à la prise de conscience et à la promotion de la capacité d'action des apprenant·e·s.

Dans ce numéro

Nous proposons des informations, des pistes de réflexion et des discussions critiques sur la politique étrangère et de sécurité. D'un point de vue historique, le Luxembourg a toujours fait partie d'un ensemble plus vaste. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le pays mène une politique étrangère axée sur la coopération internationale et sur un ordre mondial fondé sur le droit, notamment pour garantir sa propre souveraineté en tant que petit État. Aujourd'hui, la politique étrangère luxembourgeoise repose sur trois piliers : la diplomatie, la défense et la coopération au développement. Face aux multiples crises et à la guerre de conquête russe en Ukraine, qui est perçue comme un tournant historique remettant en cause l'ordre d'après-guerre, les médias et la politique portent une attention accrue aux enjeux de sécurité extérieure et de défense. Parler de la politique étrangère luxembourgeoise, c'est aussi traiter des relations diplomatiques, de l'économie, de la construction européenne ainsi que de la coopération au développement avec les pays les plus pauvres – qui fait aujourd'hui partie intégrante du « nation branding » du pays.

Cette publication aborde une série de questions importantes à travers les activités proposées et les fiches à copier :

- La politique étrangère concerne-t-elle la vie de tous les jours des jeunes ?
- Comment le Luxembourg peut-il réagir aux crises internationales ?
- Comment peut-il garantir sa sécurité extérieure et sa souveraineté ?
- Quel rôle et quelles possibilités le Luxembourg a-t-il en tant que membre d'organisations internationales ?
- Et quelle image le Luxembourg cherche-t-il à renvoyer à l'extérieur ?

Votre équipe de rédaction de duerchbléck!



Téléchargement gratuit

de l'ensemble du matériel

en allemand et en français
edulink.lu/bryq





Informations contextuelles

Au Luxembourg, le *ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur* (MAE) définit et met en œuvre les mesures de politique étrangère et de sécurité du gouvernement. La politique étrangère luxembourgeoise s'exerce dans le cadre de l'Union européenne (UE) et agit dans l'intérêt du pays, de ses citoyen·ne·s et de son économie. Elle poursuit ses objectifs à l'échelle internationale grâce à la diplomatie, aux traités, aux alliances et au travail sur son image. La politique étrangère et de sécurité du Grand-Duché est organisée autour de trois piliers complémentaires : la diplomatie, la défense et la coopération au développement (concept des « 3D »).

Que veut dire « politique étrangère » ?

Le terme « politique étrangère » désigne les relations qu'un État entretient avec d'autres États et avec des organisations internationales, de même que son activité sur la scène internationale. La politique étrangère couvre différents domaines tels que l'économie, la sécurité extérieure, la dissuasion, la défense, la coopération au développement, le droit international et la promotion de la culture. Les relations extérieures avec les pays tiers peuvent prendre diverses formes. Outre le partenariat et la coopération d'un côté, la compétition internationale pour le pouvoir, l'influence et les ressources peut aussi entraîner des tensions interétatiques voire des conflits armés. Il en découle des interactions avec la politique de sécurité et de défense. Le ministère des Affaires étrangères observe attentivement les évolutions internationales afin de pouvoir y réagir. La politique étrangère constitue le pendant de la politique intérieure. Les valeurs défendues dans ces deux domaines correspondent souvent.

Évolution historique de la politique étrangère luxembourgeoise

Vidéo explicative du Musée Dräi Eechelen



Le Grand-Duché de Luxembourg devient membre de la Confédération germanique et indépendant (1815-1867) edulink.lu/lld8f



Ce n'est qu'à partir de 1890 que le Luxembourg développe une politique étrangère autonome. Le Grand-Duché se dote d'une dynastie nationale et se détache de la monarchie néerlandaise. Auparavant, le pays était représenté par le gouvernement de La Haye et faisait partie, sur le plan de la sécurité, de la Confédération germanique, à laquelle il a appartenu de 1815 jusqu'à sa dissolution en 1866. Le Luxembourg abritait une forteresse fédérale avec une garnison prussienne. En 1867, la « crise luxembourgeoise » entre la France et la Prusse est désamorcée par la voie diplomatique, quand le pays est déclaré neutre lors d'une conférence internationale à Londres. La sécurité du pays est garantie par les États signataires.

Pendant la Première Guerre mondiale, l'Allemagne occupe le pays en violation du droit international. Après 1918, le Luxembourg se réoriente sur le plan économique. En 1922, l'*Union économique belgo-luxembourgeoise* (UEBL) instaure une union économique et monétaire. La Deuxième Guerre mondiale et une nouvelle occupation allemande amènent le Luxembourg à abandonner progressivement sa neutralité. Pendant la guerre, le gouvernement en exil se rallie aux forces alliées. En 1944, l'armée est refondée et le service militaire obligatoire est instauré. Afin de renforcer et de garantir sa souveraineté ainsi que la paix et la sécurité en général, le pays devient membre fondateur d'organisations et d'alliances internationales, telles que l'ONU (1945) et le Benelux (1944), destinées à promouvoir la paix et l'économie. En 1948, la neutralité est supprimée de la Constitution et, en 1949, le pays devient membre fondateur de l'OTAN. Le Luxembourg participe dès le début au processus d'intégration européenne et accueille des institutions européennes : d'abord la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), puis la CEE et l'UE.

Marge de manœuvre d'un petit État

en matière de politique étrangère

Un petit État ne dispose pas à lui seul du *hard power* ou du *soft power* des grandes puissances pour imposer ses intérêts politiques et économiques. Les petits États peuvent cependant agir plus souvent comme des médiateurs impartiaux sur le plan diplomatique, car ils ne défendent pas d'intérêts nationaux marqués sur de nombreux sujets ou ne sont pas perçus comme des concurrents. Citons comme exemple la discussion sur le siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier au début des années 1950. Comme la France et l'Allemagne n'ont pas réussi à se mettre d'accord si peu de temps après la guerre, le gouvernement luxembourgeois a proposé d'installer un siège (provisoire) à Luxembourg. Tous les États fondateurs ont jugé cette solution acceptable.

Avec la juridiction croissante des relations internationales après la Deuxième Guerre mondiale, il s'agissait d'écartier le droit du plus fort (et donc la guerre comme moyen légitime de la politique), même s'il continue à jouer un rôle important aujourd'hui. Les petits États peuvent, à l'instar des autres États, invoquer le droit international et même poursuivre des États plus grands devant des tribunaux interétatiques.

En matière de politique étrangère, le Luxembourg est un partisan de l'intégration européenne, du multilatéralisme et du droit international (droit international public, droits de l'Homme, État de droit). De manière générale, les principes directeurs de la politique étrangère luxembourgeoise sont, la liberté, la démocratie, la paix, la stabilité, le développement, l'égalité et la protection du climat.

Politique étrangère menée à travers des organisations internationales

En règle générale, les organisations internationales, par leurs réglementations, renforcent les positions des petits États comme le Luxembourg. Par rapport à leurs ressources limitées, ils y disposent d'un poids relatif important lors des votes.

L'Union européenne (UE)

L'Union Benelux, en tant qu'union douanière, est un pionnier de l'intégration européenne. La création du marché intérieur de l'Union européenne est la plus grande réussite de l'UE. Ce dernier permet la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux sur l'ensemble du territoire de l'UE (les « quatre libertés »). Sans lui, le développement économique du Luxembourg aurait suivi une tout autre trajectoire.

Le marché intérieur renforce l'UE dans son ensemble et lui confère du poids sur la scène internationale. Le Luxembourg est l'une des trois capitales de l'UE et a toujours été partisan de nouvelles étapes d'intégration. Sans l'intégration dans l'Union, il n'y aurait pas de politique étrangère luxembourgeoise viable. En effet, grâce aux institutions européennes et à leurs mécanismes d'équilibre entre les intérêts des petits et des grands États membres, la voix du Luxembourg a plus de poids à Bruxelles et à Strasbourg qu'on ne pourrait le supposer au vu de sa population et de sa superficie. Depuis 1993, l'UE s'efforce de mettre en place une politique étrangère et de sécurité commune, mais les États membres conservent souvent des intérêts nationaux propres. Le Grand-Duché adhère aux principes fondamentaux de la politique étrangère européenne commune, tels que le maintien de la paix et de la stabilité, le multilatéralisme et les accords commerciaux internationaux, la défense des droits de l'Homme, l'action humanitaire ou la promotion de la démocratie et de l'État de droit. Grâce à la politique étrangère commune européenne, le Luxembourg cherche à faire valoir ses intérêts de manière efficace. En l'absence de ce cadre, le pays n'aurait guère de poids ou d'influence sur la scène politique mondiale.

L'ONU (Organisation des Nations unies)

Le Luxembourg dispose d'une représentation diplomatique permanente à New York. À l'Assemblée générale de l'ONU, la voix du Luxembourg a le même poids que celle d'autres États membres, par exemple lorsqu'il s'agit d'adopter des résolutions. Le pays est représenté dans toutes les agences de l'ONU, comme l'UNESCO ou l'UNICEF. Le Luxembourg fournit aussi des troupes pour les missions de paix de l'ONU et s'investit beaucoup dans la coopération au développement (voir la section **Coopération au développement**).

Entre 2022 et 2024, le Luxembourg a siégé au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et a défendu notamment les droits des enfants et des femmes. En 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a élu le Luxembourg comme membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU (15 membres, dont cinq permanents) – un succès diplomatique et l'occasion de mettre à l'ordre du jour des sujets que le pays juge comme prioritaires. Cette participation de deux ans illustre le principe, inscrit dans la Charte des Nations unies, selon lequel tous les États membres peuvent contribuer sur un pied d'égalité. Mais cette égalité est restreinte. En effet, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la Chine et la France en tant que vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale) disposent du droit de veto sur les résolutions contraignantes du point de vue du droit international. L'ONU se retrouve donc paralysée dans les conflits où les puissances dotées du droit de veto considèrent que leurs intérêts en matière de politique étrangère sont menacés.



Fact Sheet : Le Luxembourg et l'ONU

edulink.lu/i6sl

Changement de paradigme après 1945

Le Grand-Duché adapte sa politique étrangère et de sécurité aux réalités internationales du moment. Plusieurs changements de paradigme, c'est-à-dire des bouleversements de l'ordre mondial provoqués par des crises internationales, ont entraîné des réorientations majeures :

- 1944/45 – Réorganisation du monde après la Deuxième Guerre mondiale : membre fondateur de l'ONU, du Benelux, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'OTAN et de la CECA ; abolition de la neutralité
- 1991 – Fin de la guerre froide et effondrement de l'Union soviétique : élargissements vers l'Est de l'UE et de l'OTAN
- 1991 – Guerres civiles en ex-Yougoslavie : 1^{re} participation aux missions de paix de l'ONU
- 2001 – Attentats islamistes du 11 septembre aux États-Unis : premier cas d'invocation de l'article 5 de l'OTAN, avec des engagements militaires en Afghanistan
- 2008/2014 – Guerres menées par la Russie en Géorgie (2008) et en Ukraine (2014). La nouvelle guerre d'agression de Poutine contre l'Ukraine à partir de 2022 marque un tournant historique : conséquences sur la politique de sécurité de l'UE et réévaluation des engagements militaires et financiers au sein de l'OTAN (voir la section **Armée et service militaire obligatoire**).



La diplomatie et ses représentant·e·s

Le service diplomatique du ministère des Affaires étrangères agit comme prestataire pour la population luxembourgeoise, les institutions étatiques, le secteur privé et la société civile afin de défendre les intérêts nationaux à l'étranger, d'établir des contacts personnels et de promouvoir l'économie ainsi que l'image du pays. Il organise notamment l'accueil de chefs d'État étrangers ou la représentation du Luxembourg à des salons internationaux, comme les expositions universelles.

Les ambassades ont une fonction d'accueil et de conseil pour les Luxembourgeois·e·s ou résident·e·s du Grand-Duché vivant à l'étranger, mais aussi pour les citoyen·ne·s du pays hôte. Elles traitent par exemple les demandes de passeports, de cartes d'identité ou de titres de séjour et délivrent aussi des visas. Elles mettent en relation les acteurs économiques luxembourgeois et ceux du pays hôte.

Les bâtiments et les terrains ne sont pas considérés comme des zones extraterritoriales. En principe, la police du pays hôte n'exerce pas ses pouvoirs à l'intérieur d'une ambassade, sauf si une demande d'aide lui est adressée. Le statut diplomatique s'accompagne de divers priviléges. Parmi ces priviléges figurent l'inviolabilité personnelle, l'inviolabilité du domicile et des bureaux ainsi que l'immunité face à la juridiction du pays hôte.

Le Grand-Duc joue aussi un rôle dans la diplomatie. Il accueille et accrédite l'ensemble des ambassadeur·drice·s au Grand-Duché selon un protocole établi. Par ailleurs, dans le cadre défini par le gouvernement, le chef d'État est un acteur engagé de la politique étrangère. Il reçoit les dirigeant·e·s étranger·ère·s et représente le Luxembourg lors d'événements politiques, culturels et sportifs, tels que les conférences sur le climat, les expositions universelles ou les Jeux olympiques. Lors de ces événements, le chef d'État est accompagné par les ministres compétent·e·s, tels que le·la ministre de l'Économie, de la Culture, du Sport ou de l'Environnement et du Développement durable. Le Grand-Duc ou son représentant (le Grand-Duc héritier) peuvent prendre part à des missions diplomatiques ou économiques à l'étranger, ce qui leur confère aussi un poids symbolique supplémentaire.

Armée et service militaire obligatoire

En novembre 1944, un service militaire obligatoire d'un an est instauré pour les hommes. L'armée est principalement chargée de missions d'occupation dans l'Allemagne d'après-guerre (Bitburg et Sarrebourg dans le secteur français). Pendant la guerre de Corée (1950-1953), le Luxembourg envoie deux contingents volontaires pour participer à la mission militaire de l'ONU sous le commandement américain. Dès 1946-47, la durée du service militaire est réduite à six mois et le budget de l'armée est diminué de moitié.

L'introduction du service militaire obligatoire suscite un vif débat politique :

- la nécessité de l'armée est remise en cause. Le Luxembourg est considéré comme un pays qui ne dispose pas des capacités nécessaires pour se défendre (*« no-capability NATO nation »*).
- Le financement est perçu comme un lourd fardeau. Dans les années 1950, les dépenses liées à l'armée obligatoire dépassent celles de l'éducation et de la santé réunies.
- L'armée obligatoire prive l'économie d'une main-d'œuvre indispensable.

En 1967, le service militaire obligatoire est abrogé. Aujourd'hui, l'armée luxembourgeoise est une armée professionnelle volontaire qui compte environ 1 200 employé·e·s dans les domaines civils et militaires. Près de 12 % du personnel est composé de femmes. La carrière de soldat·e est ouverte aux citoyen·ne·s de l'UE.

En 2025, 7 % des soldat·e·s possèdent une autre nationalité de l'UE (chiffres de 2025).



Fact Sheet:

L'armée luxembourgeoise

edulink.lu/1e7f

De 2004 à 2011, le service militaire obligatoire a été aboli ou suspendu dans une grande partie de l'Europe. Dans le contexte de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, le service militaire obligatoire est de nouveau discuté, voire réintroduit en Europe. Au Luxembourg, la question a été évoquée brièvement, mais actuellement, les différents partis y sont opposés ou se montrent sceptiques. Outre le manque d'infrastructures, d'espace et de formateurs, des questions fondamentales émergent : le service militaire obligatoire concerne-t-il tous les sexes, uniquement les Luxembourgeois·e·s ou l'ensemble des résident·e·s ? Serait-il envisageable d'instaurer un modèle basé sur le volontariat ou un service militaire obligatoire pour tou-te·s les jeunes de 19 ans, comme en Norvège ? Existerait-il un service civil alternatif dans l'intérêt de la société ?

Missions nationales et internationales de l'armée



Introducing Luxembourg

The Atlantic Community Series

En 1954, l'OTAN a produit le film publicitaire suivant :
<http://www.edulink.lu/jlsln>

C'est le gouvernement qui décide du déploiement de l'armée. D'après la nouvelle Constitution (article 115), la déclaration de l'état de guerre et l'envoi de troupes à l'étranger doivent cependant être validés par la Chambre des députés, conformément aux dispositions légales. Selon la loi OMP (*opération de maintien de la paix*), les commissions compétentes de la Chambre des députés doivent être informées ou consultées, mais aucun vote n'est prévu.

Les missions de l'armée luxembourgeoise sont définies par la loi. **Au niveau national**, il s'agit de la défense du pays, de la protection des infrastructures critiques, des interventions en cas de catastrophe, du déminage et de la préparation à l'embauche dans la fonction publique.

Sur le plan international, le Luxembourg honore ses engagements dans le cadre de coopérations multilatérales et bilatérales. En règle générale, ces missions sont menées dans le cadre de mandats de l'ONU (maintien de la paix), de l'OTAN ou de l'UE. Depuis le traité de Lisbonne (2009), l'UE est habilitée à déployer des missions et opérations civiles et militaires à l'étranger dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense. Alors que, jusqu'en 2017, les interventions de l'armée se limitaient à des missions de stabilisation post-conflit (Kosovo, Afghanistan, Mali), il s'agit aujourd'hui plutôt de missions liées à la capacité de défense européenne, notamment sur le flanc Est de l'OTAN (en Lituanie depuis 2017).

Dépenses de défense

Le Luxembourg investit dans sa sécurité nationale et dans celle de ses partenaires à travers le budget de la défense adopté par la Chambre des députés, ainsi que les lignes budgétaires d'autres ministères (p. ex. cybersécurité) et les autres budgets spécifiques, comme la ligne budgétaire consacrée au soutien de l'Ukraine.

Une partie des dépenses est consacrée à la participation à des projets multinationaux avec la Belgique ou d'autres partenaires de l'OTAN. En 2025, le Luxembourg augmente considérablement ses dépenses de défense afin d'atteindre pour la première fois l'objectif des 2 % fixé depuis longtemps par l'OTAN. Depuis 2025, les membres de l'OTAN se sont mis d'accord sur un objectif commun de 5 %, dont 3,5 % pour les dépenses militaires et 1,5 % pour la résilience (p. ex. protection civile, cybersécurité) et les infrastructures nécessaires au déploiement des forces armées.

L'augmentation des dépenses de défense doit également dynamiser l'économie. Comme le Luxembourg ne possède pas d'industrie d'armement, une grande partie de l'argent investi a jusqu'ici été versé à l'étranger. L'objectif consiste désormais à investir davantage dans la recherche et le développement auprès d'entreprises locales, dont les produits peuvent être utilisés à la fois dans le domaine civil et militaire (*dual use*).

Chaque État membre de l'OTAN s'est engagé à consacrer un certain pourcentage de son produit intérieur brut (PIB) – qui correspond à l'ensemble des revenus générés dans le pays – à la défense. Le Luxembourg a obtenu une dérogation en raison des particularités de son économie (PIB par habitant nettement supérieur à la moyenne des États membres de l'OTAN) et de son marché du travail. Le pourcentage est calculé sur la base du revenu national brut (RNB), qui englobe l'ensemble des revenus générés par la population du pays.

Coopération au développement

La coopération au développement trouve son origine dans l'aide au développement classique des décennies qui ont suivi la décolonisation, mais elle intègre de nouveaux principes et objectifs. L'aide au développement à l'ancienne est considérée comme paternaliste, inefficace et peu durable. Elle servait davantage les intérêts géopolitiques et économiques des pays donateurs – souvent l'ancienne puissance coloniale (métropole) – que les besoins, les cultures et les structures locales. Elle constituait dès lors une prolongation du colonialisme européen. Il n'était pas rare que la corruption et des régimes autoritaires soient tolérés dans les anciennes colonies afin de garantir une influence, des avantages économiques (p. ex. des ressources minières) ou des alliances politiques (p. ex. pendant la guerre froide). Jusqu'au début des années 1990, le Luxembourg ne fournissait pratiquement pas d'aide au développement (1990 : 0,2 % du RNB). Les gouvernements luxembourgeois justifiaient cette situation par l'absence d'une responsabilité historique et morale. Dès le début des années 1980, des voix discordantes se sont fait entendre dans l'opposition parlementaire. Cette dernière considérait la coopération au développement comme une réparation due pour le colonialisme européen, dont le Luxembourg aurait aussi profité économiquement.

Depuis les années 1990, la coopération au développement luxembourgeoise privilégie un partenariat d'égal à égal. Elle évite de poursuivre des intérêts nationaux ou économiques. Ses objectifs sont notamment le renforcement des structures et économies locales, la formation professionnelle, la santé ainsi que la lutte contre la pauvreté et la faim. Aujourd'hui, la coopération au développement du Luxembourg et de l'UE s'aligne sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Le Luxembourg met entre autres l'accent sur l'inclusion financière, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'Homme, en particulier l'égalité et les droits des femmes, ainsi que la protection du climat.



**Le ZpB propose des cubes SDG et
des supports pédagogiques portant
sur les 17 objectifs
de développement durable**

edulink.lu/tfto

Depuis 2009, le gouvernement investit 1 % du revenu national brut (RNB) dans la coopération au développement. En outre, l'État soutient le secteur privé et les ONG grâce à des subventions et des allégements fiscaux pour leurs projets de développement. La coopération au développement est un pilier essentiel du « nation branding », par lequel le Grand-Duché cherche à accroître sa notoriété à l'étranger et la confiance dans ses valeurs et compétences.



Colonialisme sans colonies ?

Le colonialisme fait partie de l'héritage historique des relations extérieures du Luxembourg. C'est à travers le système colonial exploiteur et raciste d'États amis que le Luxembourg est entré en contact avec les pays du Sud global. À partir du XIXe siècle, des Luxembourgeois·e·s ont émigré, notamment vers la colonie belge du Congo, ou se sont engagé·e·s dans les armées des puissances coloniales (Belgique, France). Dans les années 1920 à 1950, les gouvernements luxembourgeois et l'administration coloniale belge ont fait activement la promotion dans les écoles et les journaux d'une carrière au Congo dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). En outre, l'Église catholique luxembourgeoise et diverses entreprises étaient actives dans les colonies. Avant l'indépendance du Congo (1960), quelque 600 Luxembourgeois·e·s y vivaient.

Action humanitaire

L'action humanitaire est déclenchée en cas de crises multiples qui se superposent (famines, inondations, sécheresses, etc.) et de guerres. Le Luxembourg collabore étroitement avec les grandes organisations humanitaires (p. ex. le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, le HCR de l'ONU, la Croix-Rouge, etc.) ainsi qu'avec des organisations de la société civile afin d'apporter un soutien **financier** et **matériel** aux actions humanitaires.

- Le Luxembourg a conclu des accords-cadres avec plusieurs institutions afin de leur garantir un financement pluriannuel et d'assurer ainsi plus de stabilité et de prévisibilité. Par ailleurs, le Luxembourg collabore avec plusieurs partenaires pour développer des projets innovants - comme celui lancé avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) en 2024, qui utilise l'IA pour lutter contre la faim dans le monde.
- Parmi les contributions matérielles figure, par exemple, la plateforme mobile de télécommunication par satellite emergency.lu. Elle a été mise au point en 2010 après le séisme en Haïti et offre des services de connectivité (Internet, téléphone) sur place pour organiser rapidement l'action humanitaire.



Le Luxembourg sur la scène internationale – Perception, clichés, possibilités d'action

Mars, le dieu de la guerre, visite à nouveau l'Europe.



Image : générée avec ChatGPT (mai 2025)

Récemment, au sommet de crise.

« Bonjour, est-ce que je peux participer à la discussion ? »

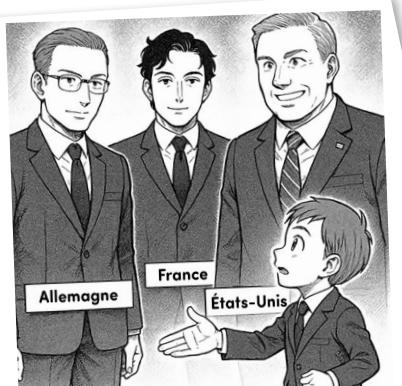


Image : générée avec ChatGPT (mai 2025)

Ordre du jour du sommet de crise.



Image : générée avec ChatGPT (mai 2025) ; retravaillée par l'équipe d'édition

Pistes de réflexion pour analyser et discuter les images :

- Analyse d'images : commencez par décrire les différents éléments des images (personnages, arrière-plan, objets, texte). Quelle signification symbolique peuvent avoir l'enfant, l'avion de combat, etc. ?
- Les images ont été générées à l'aide d'une IA. Est-ce que des clichés ou stéréotypes ont été utilisés lors de la génération de ces images ?
- Comment le Luxembourg est-il représenté ? Cette image du Luxembourg est-elle pertinente ? Expliquez pourquoi.
- Comment le pays assure-t-il sa sécurité ?
- Réalisez une carte mentale : quels moyens le pays possède-t-il concrètement pour se défendre ou faire valoir ses intérêts face aux autres États ?

Exercice créatif pour les élèves avancé·e·s

L'enseignant·e demande à la classe de générer des images représentant le Luxembourg sur la scène politique internationale. Dans nos prompts, nous avons utilisé des mots-clés tels que : diplomates, drapeau européen, drapeau de ..., négociation, guerre, bulle comprenant le texte « ... », etc.

- Comment formulez-vous vos prompts ?
- Est-ce que les images véhiculent un message ?
- Quelles sont les différences dans les résultats ?



15-20 minutes



+12



La politique étrangère luxembourgeoise dans les médias
p. 18-19

Matériel : images téléchargeables, vidéoprojecteur.

Méthodes : analyse d'images, discussions en classe.

Objectifs d'apprentissage : discussion sur la perception du Luxembourg à l'étranger.

Cette réflexion par l'image a pour objectif d'introduire les sujets de la politique étrangère luxembourgeoise et de sa perception à l'étranger.



Téléchargement des images

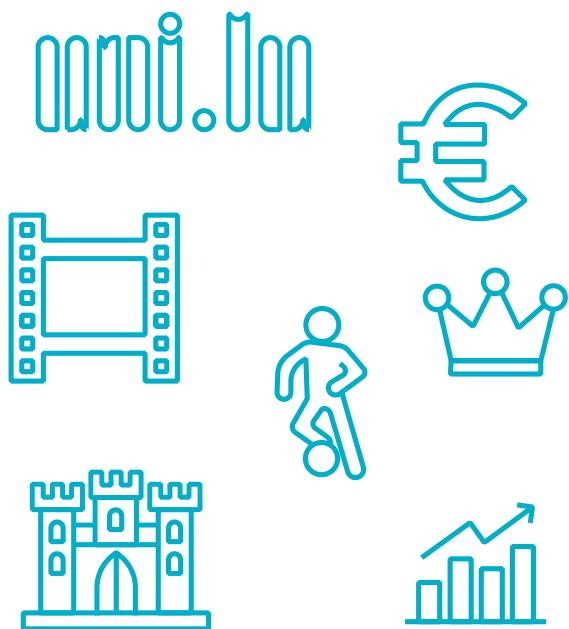
edulink.lu/an83



Connaît-on le Luxembourg à l'étranger ?

Selon vous, dans quels domaines le Luxembourg a-t-il la possibilité de se faire remarquer à l'étranger ? Donnez une appréciation sur une échelle de 1 à 5.

Culture	<input type="checkbox"/>				
Sport	<input type="checkbox"/>				
Musique	<input type="checkbox"/>				
Film	<input type="checkbox"/>				
Produits industriels	<input type="checkbox"/>				
Finances	<input type="checkbox"/>				
Potentiel d'investissement	<input type="checkbox"/>				
Immigration	<input type="checkbox"/>				
Tourisme	<input type="checkbox"/>				
Lieux à visiter	<input type="checkbox"/>				
Monarchie	<input type="checkbox"/>				
Nature et paysages	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				



La politique étrangère luxembourgeoise dans les médias
p. 18-19

15–20 minutes

Matériel : copies.

Méthodes : travail en binômes ; discussion en classe.

Objectifs d'apprentissage : Découvrir la perception des apprenant-e-s du pays ; engager une discussion sur la capacité réelle du Luxembourg à se faire remarquer sur la scène internationale.

Déroulement

Les apprenant-e-s travaillent en binômes. L'enseignant-e distribue une fiche de travail à chaque binôme. Leur tâche consiste à évaluer ensemble l'image du pays (10 minutes). Les fiches d'évaluation sont ensuite comparées et discutées en classe. L'enseignant-e invite certains binômes à expliquer leur raisonnement (10 minutes). Cette approche permet d'une part de savoir quelles images et idées les apprenant-e-s associent au pays et d'autre part de discuter ensuite des possibilités réelles dont dispose le Luxembourg en s'appuyant sur des exemples concrets (comme celui à la p. 12).

Pour ou contre le service militaire obligatoire? - Un jeu de positionnement



Téléchargement
de l'image
edulink.lu/0840



Jusqu'en
1967,
le service militaire
était obligatoire au
Luxembourg.

Couverture de la Revue illustrée luxembourgeoise du 03/09/1966.
Source : eluxemburgensis

Pourquoi le Luxembourg
a-t-il besoin d'une armée ?
p. 24-25

20 minutes

Matériel : couverture de magazine, ligne (par ex. avec du ruban adhésif crêpe) dans la salle de classe, 2 feuilles portant les mentions « d'accord » et « pas d'accord ».

Méthodes : positionnement ; entraînement à l'argumentation.

Objectif d'apprentissage : prendre conscience des problématiques en rapport avec le service militaire obligatoire.

Déroulement

L'enseignant·e commence par analyser la couverture du magazine avec les élèves. Ensuite, ils·elles passent à l'exercice de positionnement. À gauche et à droite de la ligne de séparation se trouvent deux feuilles (« d'accord » / « pas d'accord »). L'enseignant·e lit les affirmations à voix haute et les élèves se positionnent en fonction de leur opinion. Ensuite, les résultats font l'objet d'une discussion. À la fin, chaque élève doit s'être exprimé·e au moins une fois. L'objectif de l'exercice est que l'élève prenne conscience de sa propre position.



Utilisations possibles

Cette activité relève du sujet de la **sécurité**. Elle peut servir d'introduction ou de conclusion à une unité d'enseignement. Il est aussi possible d'utiliser la méthode à deux reprises pour observer dans quelle mesure les opinions évoluent.

Déclarations possibles

En cas d'attaque, il faut pouvoir se défendre.

Je suis prêt·e à me battre pour ma patrie.

Le Luxembourg doit appartenir à une alliance militaire.

Toutes les personnes qui vivent au Luxembourg doivent faire leur service militaire à 19 ans.

Être soldat·e est un métier comme un autre.

Le service militaire obligatoire renforce la cohésion au sein de la société.

Nous avons besoin du service militaire obligatoire pour créer une armée de l'Union européenne.

Le service militaire enseigne aux jeunes le sens des responsabilités et la discipline.

On devrait avoir le choix entre le service militaire obligatoire et le service civil.

Une fois le service militaire terminé, on doit pouvoir être mobilisé·e comme réserviste.



Idée de projet :

Ta question sur la politique étrangère ?

- Réaliser une vidéo explicative et une enquête en classe

+16

Référence au programme – thèmes d'actualité (matières comme les langues, EdCit/EduCi, histoire, VieSo), relations et conflits interétatiques, politique étrangère, politique de sécurité internationale, statistiques

Durée – prévoir plusieurs heures ; idéal pour des journées ou des semaines de projets ou pour des cours à option ; le tournage de la vidéo et l'enquête impliquent un travail supplémentaire pour les apprenant-e-s en dehors des cours

Compétences – recherche, expression orale, travail d'équipe, utilisation de programmes ou d'applications pour créer du contenu audiovisuel, gestion du temps, analyse de statistiques

Matériel – fiches à copier dans la brochure ; smartphone ou tablette ; micros ; applications de création de vidéos (au choix)

Objectifs

- Se familiariser avec les « 3D » (*diplomatie, défense, développement*) de la politique étrangère luxembourgeoise ;
- Faire une recherche sur les différents sujets et réaliser une courte vidéo ;
- Mettre en place une enquête, la réaliser et l'évaluer ;
- Obtenir une vue d'ensemble des différentes positions sur les sujets concernés dans la société et le monde politique.



Indication didactique

La classe doit s'être penchée au préalable sur les « 3D » de la politique étrangère luxembourgeoise.



C'est quoi la politique étrangère ?
p. 18-19

Il faut prévoir au moins deux heures de préparation pour accompagner la classe dans l'élaboration de la vidéo et la formulation de l'enquête.

La direction de l'école doit être informée au préalable d'une enquête réalisée dans l'établissement.



Déroulement

En classe (env. 2 unités d'enseignement)

Un brainstorming sur des sujets de la politique étrangère est réalisé en classe. L'enseignant·e distribue ensuite la fiche à copier « *Ta question sur la politique étrangère ?* » – Réaliser une vidéo explicative et une enquête. La classe est divisée en petits groupes et doit se mettre d'accord sur divers sujets. Les élèves doivent bien comprendre pourquoi ils·elles choisissent un sujet particulier et la problématique que leur vidéo abordera. La fiche à copier « *Préparation de notre vidéo* » fournit une aide.

Les membres du groupe définissent leurs rôles respectifs (caméra, intervenant·e·s, réacteur·trice·s du script). Ils·Elles commencent leurs recherches et planifient la structure de leur vidéo. L'enseignant·e oriente l'attention des groupes vers une problématique déterminée.

Il·Elle fixe une date de remise pour tous les groupes.

Réalisation d'un test pour les vidéos et les enquêtes

L'enseignant·e donne un premier feedback après un certain temps (1 à 2 semaines). Ce suivi permet d'orienter le travail des équipes et de le corriger si nécessaire. L'enseignant·e s'assure que la durée maximale (90 secondes) est respectée et signale les faits manquants, les imprécisions ou les erreurs. La question à la fin de la vidéo doit être une question d'opinion et non pas un quiz.

L'enseignant·e et les apprenant·e·s formulent un feedback constructif en utilisant la fiche à copier intitulée *Fiche d'évaluation*.

Repères pour structurer un feedback :

- **Qualité du contenu** : le sujet a-t-il été expliqué de manière claire, structurée et précise ?
- **Créativité** : des éléments visuels ont-ils été intégrés de manière judicieuse pour rendre le sujet plus vivant ?
- **Mise en œuvre technique** : la qualité du son et de l'image de la vidéo est-elle bonne ?
- **Questions d'opinion** : sont-elles formulées clairement et peut-on y répondre par « oui » ou par « non » ?

Réalisation de l'enquête

Il existe plusieurs façons de diffuser une enquête, qu'elle soit au format papier ou numérique - à l'occasion d'une journée de projet ; à un stand dans la cour de récréation ; via un QR code ou sur un support papier ; en circulant dans les salles, etc.

La question posée à la fin de la vidéo est également transmise aux partis et/ou aux responsables politiques, accompagnée d'une demande de prendre position par écrit. L'enseignant·e veille, dans la mesure du possible, à ce que l'ensemble des partis soient contactés. On pourrait envisager de contacter tous les partis représentés à la Chambre des députés ou au Parlement européen.

Analyse de l'enquête

Les données sont traitées à l'aide de la *Fiche d'évaluation de l'enquête* et transformées en statistiques. Les réponses des responsables politiques sont comparées aux résultats de l'enquête. Les résultats peuvent être affichés sous la forme d'affiche à l'école, avec des diagrammes et des citations tirées des réponses des partis, ou présentés lors d'une journée de projet.

Réflexion finale

À la fin du projet, la classe réfléchit à ce qu'elle a appris. Questions possibles pour orienter la discussion :

- Quelle a été la principale difficulté rencontrée pendant ce projet ?
- Avez-vous appris quelque chose sur le Luxembourg et sa politique étrangère ?
- Comment avez-vous intégré vos découvertes sur la politique étrangère dans la vidéo ?
- Avez-vous dû faire un choix et pourquoi a-t-il été difficile ?
- Que pouvez-vous améliorer dans vos futurs projets ?



Ta question sur la politique étrangère ? - Réaliser une vidéo explicative et une enquête en classe

Votre objectif



Réaliser une **vidéo informative** (90 secondes maximum) ainsi qu'une courte **enquête** sur l'un des trois piliers de la politique étrangère (*diplomatie, développement, défense*). La vidéo se termine par une question, qui peut faire l'objet d'un vote, par exemple via un QR code. Vous devez aussi envoyer cette question aux partis ou aux responsables politiques.

1. Préparation (vidéo et enquête)



Étape 1 : identification d'un thème

Choisissez un sujet.

Exemples :

- ✓ Le Luxembourg à l'ONU
- ✓ L'action humanitaire du Luxembourg
- ✓ Le Luxembourg et son armée
- ✓ Coopération au développement
- ✓ Le Luxembourg et son *nation branding*

Justifiez :

Qu'est-ce qui nous intéresse à propos de ce sujet ?

Étape 2 : recherche



Rassemblez des informations sur votre sujet.

Sources possibles :

- ✓ Articles de journal
- ✓ Sites web d'organisations internationales (par ex. ONU, UE, OTAN)
- ✓ Portails d'information dignes de confiance
- ✓ Enquête menée auprès d'expert-e-s
- ✓ Podcasteur-trice-s / influenceur-ceuse-s



Faites attention à la provenance de vos informations. Rassemblez les faits les plus importants à intégrer dans votre **script**.

Étape 3 : rédaction du script de la vidéo

- Définissez la structure et le contenu en vous servant du modèle « **Préparation de notre vidéo** ».
- Rédigez un **script** détaillé pour la vidéo contenant des informations importantes et le texte pour les intervenant-e-s.
- Que faut-il dire ?
- Quelles images sont montrées à quel moment ?

Étape 4 : conception de l'enquête



En groupe, formulez des questions d'opinion sur votre vidéo, auxquelles il est possible de répondre par « oui » ou par « non ». Elles doivent ...

- être formulées de façon brève et claire. (Le Luxembourg doit-il aider les pays plus pauvres ?)
- être formulées de manière neutre de façon à ne pas influencer les personnes interrogées (formulation à éviter : Toi aussi, tu trouves les dépenses militaires nulles ?)
- ne pas être trop nombreuses (Une question principale et 2-3 sous-questions).

Utilisez un outil de sondage (par ex. Microsoft Forms) et réfléchissez à la manière dont vous souhaitez diffuser la vidéo et l'enquête.

Astuce : pour l'enquête, il suffit d'ajouter un lien ou un QR code à la fin de la vidéo.



2. Test

Étape 5 : autoévaluation en classe



- Visionnez vos vidéos ensemble et testez les enquêtes en classe. Utilisez la **fiche d'évaluation**.
- Adaptez vos vidéos si nécessaire.



iStock_1BSG 2018

3. Enquête et évaluation

Étape 6 : réalisation de l'enquête



Foto: iStock, Heiko Küverling 2015



Étape 7 : évaluation

- Analysez les résultats de l'enquête ainsi que les réponses des responsables politiques ou des partis. Présentez visuellement les chiffres du sondage sous la forme de statistiques.

Fin de l'activité

- Quand tout est prêt, présentez vos résultats, par exemple à l'aide d'affiches et de présentations, à la classe ou à la communauté scolaire.



Préparation de notre vidéo

Notre groupe cible (adultes, jeunes, etc.)	
Introduction Quel est notre sujet ? Pourquoi est-il important à nos yeux ?	
Partie principale Explications sur le sujet (points importants sous la forme de mots-clés).	
D'où tirons-nous nos faits ?	Source(s) :
Exemple concret 1	
Exemple concret 2	
Conclusion	
Notre question d'opinion à la fin de la vidéo. Nos questions supplémentaires sont les suivantes : Si oui ... Si non ...	



Fiche d'évaluation



Vidéo

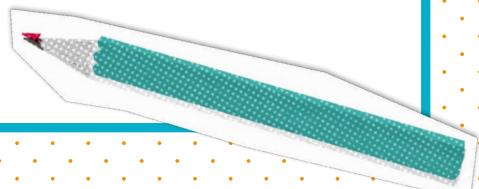
Le sujet (le contenu) est-il structuré de manière claire et compréhensible ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Toutes les informations pertinentes ont-elles été incluses ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La qualité du son est-elle suffisante ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La vidéo atteint-elle le groupe visé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Quels points devraient être retravaillés ?	

Enquête

Des questions fermées (réponses de type « oui » et « non ») sont-elles posées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les questions sont-elles immédiatement compréhensibles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les questions ne sont-elles pas trop banales ? (Êtes-vous pour ou contre la paix dans le monde ?)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

J'attribue la note suivante :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 points



Fiche d'évaluation de l'enquête

Posez-vous les questions suivantes

Combien de personnes ont répondu ? Attention : plus il y a de réponses, plus l'enquête est significative.	
Y a-t-il des tendances marquantes ?	
Y a-t-il des écarts notables entre les résultats de votre enquête et l'avis des responsables politiques ou des partis interrogés ?	
Où se situent les différences chez les partis ou les responsables politiques interrogés ?	



La politique étrangère luxembourgeoise dans les médias

La politique étrangère désigne les relations d'un État avec d'autres États ou avec des organisations internationales.

- Quels sujets découvres-tu dans ces contenus médiatiques ?
Élabore une liste.

1.

Nations Unies

Le Luxembourg prend la présidence du Conseil de sécurité.

En pleine crise ukrainienne et pour la première fois dans son histoire, le Luxembourg a pris la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU pour un mois.

reporter.lu (01.04.2019)

2.

ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

COP21: ratification en cours

Écrit par Frédéric Antzorn

Publié le 06.09.2016 • Édité le 06.09.2016 à 05:55

Par



paperjam.lu (06.09.2016)

3.

Plus qu'un an avant l'Exposition universelle / Le pavillon luxembourgeois à Osaka sera placé sous le signe de la durabilité.



tagblatt.lu (13.04.2024)

4.

Xavier Bettel • Abonné
Compte officiel de Xavier Bettel, Vice-Premier ministre, ministre des ...
2 sem. •

Every 10 minutes, a woman is killed by a partner or family member, and 1/3 of women experience violence at least once in their lifetime.

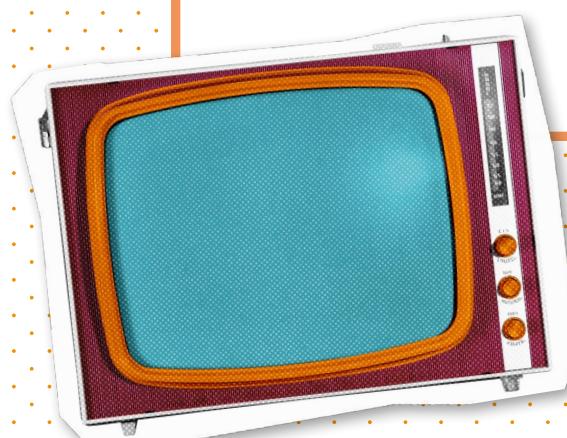
It is our common responsibility to say #NO to gender-based violence & its root causes: gender stereotypes, unfair social norms and unequal power relations.

#NoExcuse

Afficher la traduction



Linkedin (03.06.2025)





5. Les débuts de l'Europe / Comment le Luxembourg est devenu l'une des trois capitales de l'UE : il y a 70 ans, la CECA entamait ses activités.

tageblatt.lu (23.07.2021)

6. Les États-Unis et le Luxembourg signent une déclaration d'intention pour une coopération dans le domaine spatial.

Communiqué de presse : gouvernement.lu (10.05.2019)

7. Augmentation du budget de coopération, recherche de nouveaux pays cibles

Le budget 2025 prévoit davantage de moyens pour la promotion économique et la coopération au développement. Les détails ont été communiqués par la commission compétente de la Chambre.



LUXEMBURG'S "NATION BRANDING"

8. Let's pretend to make it happen

Pour le Luxembourg, le « nation branding » est surtout un moyen de redorer l'image abîmée du paradis fiscal.

reporter.lu (01.04.2021)

Communiqué du ministère de la Défense sur X (09.05.2024)

9.

 Direction de la défense
@Defense_lu
il y a 2 semaines

Luxembourg Parliament approved an historic investment of €2.6 billion for new combat vehicles with a majority of 52/60. An essential step to set up the binational combat reconnaissance battalion with Belgium & to strengthen the European pillar of NATO. ©Armée de Terre



Inauguration officielle
10. Le Luxembourg ouvre une ambassade à Séoul

RTL | Actualité 03.07.2024 08:59



Exercices



- Attribue les articles de presse aux sujets correspondants.

Soin de l'image

Climat

Culture

Relations avec d'autres pays (diplomatie)

Économie
(commerce, finances)

Coopération au développement

Droits de l'homme et
égalité des droits

Conflits

- Quels sujets te paraissent les plus importants ? Encercles-en trois.
- Comment ces sujets influencent-ils ton quotidien ?
- Que signifient-ils pour les membres de ta famille ou des personnes autour de toi ?
- Trouve des photos et des titres en lien avec la politique étrangère luxembourgeoise dans l'actualité et réalise un collage.



Apprenons

C'est quoi la politique étrangère?

Le ministère des Affaires étrangères est compétent pour définir la politique étrangère. Le Luxembourg définit sa politique étrangère autour des « 3D » (diplomatie, développement et défense). Les domaines de compétences peuvent être répartis entre différents ministres selon la composition du gouvernement. La politique étrangère du pays s'exerce dans les relations interétatiques, mais avant tout au sein d'organisations internationales (telles que l'UE ou l'ONU). Les « relations bilatérales » désignent les rapports entre deux États. « Multilatéral » signifie que plusieurs acteurs sont concernés. Dans ce cas de figure, plusieurs États sont impliqués, souvent au sein d'organisations internationales ou lors de conférences mondiales.

Effectue une recherche



Qui sont les responsables compétents dans ces trois domaines au sein du gouvernement actuel.



Photo: (2023) ©SIP

Accueil du président du Cap-Vert par le Grand-Duc Henri.



Photo: Lëtzebuerger Arméi/Musée National d'Histoire Militaire

Participation à des missions de l'OTAN, par exemple à la Force de réaction de l'OTAN (NATO Response Force, déployée depuis 2022 dans les pays voisins de l'Ukraine).

Exercice



Associez les photos aux trois piliers de la politique étrangère luxembourgeoise.



Les trois piliers de la politique étrangère luxembourgeoise

La **diplomatie** est la représentation des intérêts économiques, politiques, militaires et culturels d'un État auprès d'un autre État, par exemple en établissant et entretenant des relations. Parmi ces intérêts figure aussi la collecte d'informations sur l'étranger et la communication de réactions provenant de l'étranger à nos responsables politiques.

La **coopération au développement** est l'un des piliers essentiels de la politique étrangère luxembourgeoise. Le Luxembourg coopère de manière ciblée avec les pays les plus pauvres du monde. Parmi les objectifs figurent notamment la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Près de 1 % du PIB est alloué à la coopération au développement. Le ministère des Affaires étrangères apporte son appui à quelque 90 organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour le développement.

En raison de la taille du pays, la **politique de sécurité et de défense** dépend de partenariats. Afin d'être pleinement reconnu comme membre de l'UE et de l'OTAN, le Luxembourg assume sa contribution aux efforts communs dans le domaine de la défense. L'armée opère souvent sous la bannière de l'UE ou de l'OTAN.



Photo : construction billboard (November 2012), Bdx CC-Zero

Prizren (Kosovo), construction d'un centre de formation

Learning app :

Testez vos connaissances

en matière de politique étrangère

edulink.lu/7mtx





Pourquoi le Luxembourg a-t-il besoin d'ambassades à l'étranger ?

Les **ambassadeur·drice·s** représentent le pays, le chef d'État et le gouvernement à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères leur dicte les positions qu'ils-elles doivent défendre au nom du pays. Il ne s'agit pas d'exprimer leur opinion personnelle. Ils-Elles négocient avec des gouvernements et des organisations non étatiques, rencontrent des acteurs économiques et organisent des événements culturels afin de donner de la visibilité au Luxembourg sur la scène internationale. Les ambassadeur·drice·s entretiennent des contacts personnels dans le pays hôte, ce qui permet aux pays de dialoguer plus facilement en cas de questions ou de problèmes. Les ambassadeur·drice·s étranger·ère·s au Luxembourg sont accrédité·e·s par le Grand-Duc, ce qui leur vaut un accueil et une reconnaissance officielle.



Photo: ©Maison du Grand-Duc 2022

Accréditation de l'ambassadeur du Brunei par le Grand-Duc Henri (2022).



Quelques règles de diplomatie

Savais-tu que ...

- Le Luxembourg compte plus de 60 ambassades et postes consulaires à travers le monde. Les ambassades peuvent délivrer des passeports, des cartes d'identité, des titres de séjour et des visas.
- Les ambassadeur·drice·s doivent être protégé·e·s par le pays hôte et ne peuvent pas être arrêté·e·s ou poursuivi·e·s pénalement sans raison valable. C'est ce qu'on appelle **l'immunité**.
- L'ambassade et son territoire sont, du moins en principe, inviolables. La police du pays hôte ne peut y exercer ses compétences sans l'accord de l'ambassadeur·drice. On parle **d'inviolabilité**.
- Les véhicules des représentations diplomatiques se distinguent par une immatriculation particulière portant la mention CD « corps diplomatique ».

Exercices



CD 12-34

- En quoi ces règles sont-elles importantes pour le travail diplomatique ?
- Découvre où le Luxembourg possède des ambassades et d'autres représentations diplomatiques. Quels continents sont davantage représentés ? Formule des hypothèses sur les raisons de cette situation.

La mission principale des ambassades dans le cadre de la politique étrangère est d'entretenir les relations entre les pays et de défendre les **intérêts de leur propre pays**.



Les missions économiques à l'étranger

sont un moyen diplomatique pour soutenir l'économie du pays. À côté du personnel de l'ambassade, des représentant·e·s de plusieurs ministères, du secteur privé et de la recherche prennent part à ces missions dans le but de nouer des contacts.

Info



La section *La diplomatie et l'économie à l'exemple de la Corée du Sud* propose du matériel pédagogique sur le sujet.



La diplomatie et l'économie à l'exemple de la Corée du Sud

- Consulte les documents R1 et R2. Qu'apprends-tu sur cette mission économique ?
- Discutez ensemble : que signifient des termes comme « Chambre de Commerce », « volume commercial », « start-up » ou encore « délégation » ?
- Qui participe à la mission économique ? Pour quelles raisons ?
- Mets en évidence les relations entre la Corée du Sud et le Luxembourg.
 - Où se situent les intérêts communs ?
 - Pourquoi la délégation visite-t-elle un mémorial de guerre ? Consulte aussi l'interview (R3) avec l'ambassadeur à ce sujet.
 - Quelle image le Luxembourg donne-t-il sur la page d'accueil de l'ambassade en Corée du Sud ? Quels sujets sont mis en avant ? Utilise le QR code.

R2 Le Grand-Duc héritier Guillaume déposant une gerbe à la stèle des volontaires luxembourgeois tombés pendant la guerre de Corée (1950-1953)



Photo: SIP/Julien Warnard 2022

Cette cérémonie, de même qu'une rencontre avec des vétérans de la guerre de Corée, a eu lieu pendant la mission économique de 2022.



R3 - Entretien avec l'ambassadeur en Corée du Sud
edulink.lu/0ogs



R1 Article de presse (2022)

Déroulement de la mission économique luxembourgeoise en Corée du Sud

La délégation luxembourgeoise est arrivée en Corée du Sud. Outre le ministre de l'Économie et le Grand-Duc héritier, de nombreuses entreprises sont également présentes. Le directeur général de la Chambre de Commerce forme, avec le Grand-Duc héritier Guillaume et (le) ministre de l'Économie (...), la tête de la délégation. Et parmi les participants à la mission figurent, en plus de représentants d'institutions comme la Luxembourg Space Agency (...), près de 40 dirigeants ou employés d'entreprises luxembourgeoises. (...) Le voyage s'inscrit dans le cadre des 60 ans de relations diplomatiques entre la Corée du Sud et le Luxembourg.

Pour l'économie luxembourgeoise, il s'agit déjà de la troisième mission de ce type en Corée du Sud, mais pour Felix Steiner de la start-up Yuri Lux, c'est la première. « Pour nous, il s'agit avant tout de s'implanter sur le marché asiatique », explique Steiner (...). L'entreprise a développé des mini-laboratoires qui rendent possibles des essais biologiques, comme la culture de cellules dans l'espace, c'est-à-dire en apesanteur. (...) Il sera aussi question de ce type d'applications à Séoul. C'est en effet là que se tiendra lundi et mardi le Korea Space Forum (...).

(...)

« Depuis les années 1960, la Corée du Sud est passée d'un pays en développement à un pays hautement performant », déclare [le ministre de l'Économie], en rappelant que les volumes commerciaux entre les deux pays sont passés de 82 millions d'euros en 2020 à 110 millions d'euros l'année dernière [2021]. Par conséquent, la Corée du Sud ne compte certes pas encore parmi les principaux partenaires commerciaux du Grand-Duché, mais pour le ministre de l'Économie, elle reste « un pays doté d'un très grand potentiel ». Et cela concerne avant tout le domaine des technologies spatiales, raison pour laquelle le Korean Space Forum est également très important pour le Luxembourg. (...)

Dans la délégation de plus de 50 personnes qui s'apprête à partir pour l'Asie figurent aussi des représentants de l'Université du Luxembourg (...).

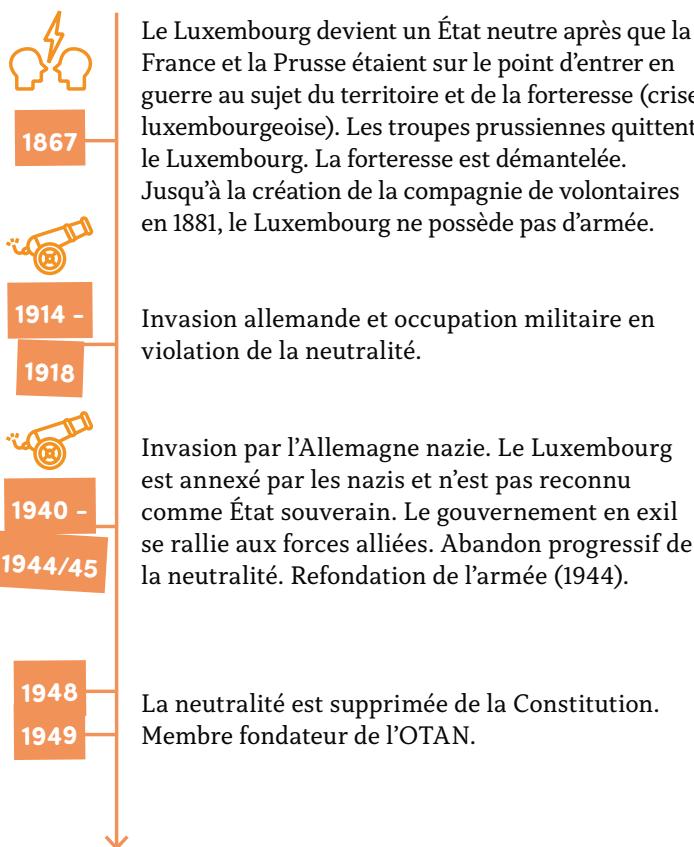
Source : <https://www.wort.lu/wirtschaft/wirtschaftsmission-nach-seoul/1189443.html>
(letzter Zugriff: 03.06.2025) stark gekürzt



Le Luxembourg et sa neutralité

Le Luxembourg était neutre jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Cette orientation de politique étrangère avait été imposée au Grand-Duché par d'autres pays. Le terme « neutralité » vient du latin « neuter » et signifie « ni l'un ni l'autre ». Un État neutre ne peut pas soutenir les parties en guerre, ni militairement, ni politiquement, ni économiquement. C'est le droit international qui prévoit cette règle. Il peut cependant prendre position, coopérer avec d'autres et, par exemple, s'investir diplomatiquement pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme.

R2 Frise chronologique



R1 Les traités garantissent-ils la sécurité ?

Traité signé à Londres le 11 mai 1867 Autriche, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Prusse, Royaume-Uni, Russie

(...) Article 2.

Le Grand-Duché de Luxembourg, (...) sous la garantie des cours de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de Russie, formera désormais un État perpétuellement neutre. Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres États. (...)

Vidéo explicative sur la neutralité



Le démantèlement de la forteresse et une nouvelle dynastie pour le Luxembourg (1867-1915)



edulink.lu/i5lx

Exercices

- Consulte le document R1. Comment la neutralité du Luxembourg a-t-elle été garantie ? Par qui ?
- Analyse la frise chronologique (R2). Comment la neutralité luxembourgeoise s'est-elle développée ? Pourquoi ?
- Fais des recherches sur les abréviations des différentes organisations (R3). Quelles sont les missions de ces organisations ?
- Quels bénéfices le Luxembourg espère-t-il en tirer ?

Exercices pour les expert·e·s

- Neutralité – une option pour le Luxembourg aujourd'hui ? Quels seraient les avantages ou les inconvénients ?
- Fais une recherche pour identifier les États qui sont encore neutres aujourd'hui. Comment garantissent-ils leur sécurité ?

R3 Coopération



Benelux
(1944)



Conseil de
l'Europe
(1949)



CECA
(1951)



CEE
(1957)
UE à partir de 1992



OCDE
(1948)



OSCE
(1973)



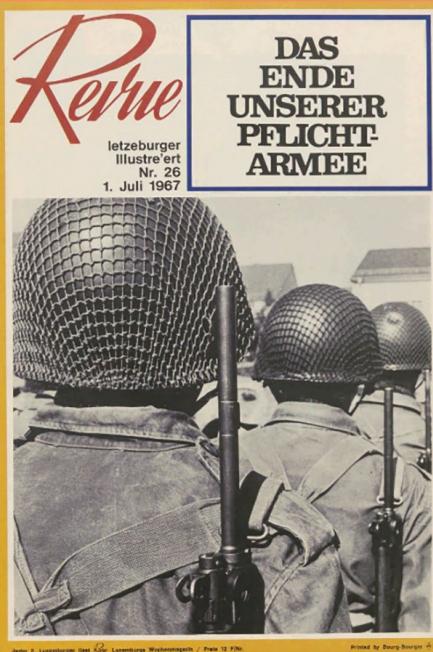
ONU
(1945)



OTAN
(1949)



Pourquoi le Luxembourg a-t-il besoin d'une armée ?



Cover der Luxemburger Illustrierten Revue vom 01.07.1967.
Quelle: eLuxemburgensia.

Travail de groupe



Répartissez les élèves en 4 groupes.

- Analysez la signification des citations (R1). Quelle est votre citation préférée ?
- La sécurité est-elle possible sans forces armées ni capacités de défense ?

R1 Citations

« Imagine qu'il y a une guerre et que personne ne vient. »

– Carl Sandburg, poète américain 1878-1967

« Si tu veux la paix, prépare la guerre ! »

– proverbe latin

« Les soldats ne sont que des animaux bêtes et stupides destinés à servir de pions dans la politique étrangère. »

– Henry Kissinger, ancien secrétaire d'État américain

« La guerre est décidée par le politique, menée par le militaire et subie par le civil. »

– Taha-Hassine FERHAT, algérien Philosoph

« La paix n'est pas tout, mais sans la paix, rien n'a de valeur. »

– Willy Brandt, homme politique et chancelier allemand, 1913-1992

« Mieux vaut négocier 100 heures en vain que tirer une seule minute. »

– Helmut Schmidt, homme politique et chancelier allemand, 1918-2015

R2 L'armée en action



Mission d'assistance militaire de l'UE (EUMAM) en soutien à l'Ukraine

La formation de soldats ukrainiens en médecine d'urgence fait partie d'une mission de l'UE confiée à l'armée. Le Luxembourg assure aussi une formation dans les domaines du déminage et de la défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire).



Remplissage et transport de sacs de sable lors d'inondations

R3 Les missions de l'armée luxembourgeoise

(loi du 7 août 2023 sur l'organisation de l'armée luxembourgeoise)

Art. 2.

Les missions de l'Armée s'inscrivent dans les domaines opérationnels Terre, Air, Cyberespace et Espace.

Art. 3.

Les missions de l'Armée sur le plan national sont :

1. la défense du Grand-Duché de Luxembourg ;
2. de participer, en cas de menace ou de crise, à la protection des points et espaces vitaux ainsi que des infrastructures critiques sur le territoire national ;
3. de fournir assistance aux autres administrations publiques et à la population en cas d'intérêt public majeur ou de catastrophes ;
4. d'assurer l'enlèvement et la destruction de munitions conventionnelles découvertes sur le territoire national ;
5. d'offrir aux soldats volontaires de l'Armée une préparation à des emplois dans les secteurs public et privé.

Art. 4.

Les missions de l'Armée sur le plan international sont :

1. de contribuer à la sécurité et à la défense collective et commune dans le cadre des organisations internationales dont le Grand-Duché de Luxembourg fait partie ;
2. de contribuer aux coopérations multilatérales et bilatérales dont le Grand-Duché de Luxembourg fait partie ;
3. de participer à des opérations pour le maintien de la paix et de gestion de crise (...);
4. de participer à la vérification et au contrôle de l'exécution des traités internationaux dont le Grand-Duché de Luxembourg fait partie.

Exercices



- Que dit la loi (R3) au sujet des missions de l'armée ? Quels différents domaines sont évoqués ? Associe les images (R2) aux domaines correspondants.
- Que signifie concrètement la défense commune mentionnée dans le texte ? Au sein de quelles organisations se déroule-t-elle ?



Fact Sheet

L'armée luxembourgeoise
edulink.lu/1e7f

Effectue une recherche



- Identifie les missions actuelles de l'armée. Quels intérêts le pays poursuit-il avec ces missions ? Est-ce que tu les comprends ? Justifie.

Qu'est-ce qui est considéré comme une mission de l'armée selon la loi ?

- Évacuations en cas d'accident nucléaire
- Poursuite de criminels
- Contrôles aux frontières
- Livraison d'armes aux Alliés
- Élimination de munitions retrouvées datant des guerres mondiales
- Transmission des qualifications nécessaires à la vie professionnelle
- Déjouement des cyberattaques
- Missions de secours en cas d'urgence (catastrophes naturelles)



Pour ou contre le service militaire obligatoire?
– Un jeu de positionnement p. 11

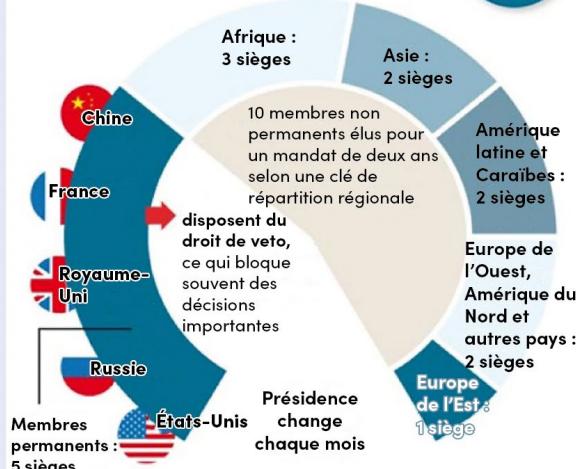


L'ONU – La coopération internationale garantit-elle la sécurité ?

L'ONU (Organisation des Nations unies) a été fondée en 1945 après la Deuxième Guerre mondiale. Le Luxembourg était un membre fondateur. Les principales missions de l'ONU sont le maintien de la paix et la coopération internationale pour résoudre les problèmes économiques, culturels, sociaux et humanitaires. Tous ces objectifs s'appuient sur l'égalité de tous les États, sur leurs droits à un traitement égal, ainsi que sur le droit des peuples à l'autodétermination (article 1 de la Charte des Nations unies), en théorie du moins. À l'Assemblée générale de l'ONU, chaque État dispose d'une voix lors des votes. Seul le Conseil de sécurité peut prendre des décisions juridiquement contraignantes en droit international. Mais, seuls les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, les « P5 » (*cinq membres permanents*), y détiennent un droit de veto et donc le véritable pouvoir. Les conflits d'intérêts entre ces États paralysent l'ONU. En 2013/2014, le Luxembourg a été élu au Conseil de sécurité pour deux ans, où il a présidé le groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

Le Conseil de sécurité des Nations unies

... est l'organe le plus puissant des Nations unies (ONU). Selon la Charte des Nations unies, son objectif est de « maintenir la paix et la sécurité internationales »



Le Conseil de sécurité prend des décisions qui sont contraignantes pour tous les États membres de l'ONU. Condition :

obtenir 9 votes sur 15 sans veto d'un des membres permanents.



- Exemple :
- appel à un accord pacifique
 - sanctions (par ex. embargo commercial)
 - intervention militaire (« troupes de paix »)

Source : ONU, chiffres datant de 2008

Expliquez le schéma



- Qui prend les décisions ?
 - Comment les sièges sont-ils répartis ?
 - Quels sont les États les plus puissants ? Pourquoi ? Cette situation est-elle encore justifiée aujourd'hui ?
 - Pourquoi l'ONU ne parvient-elle pas toujours à garantir la paix ? Quelles sont ses limites ?
- Appuyez votre argumentation sur des exemples concrets.



Savais-tu que ...

... le Luxembourg a fait don de l'œuvre Non-Violence de l'artiste suédois Carl Frederik Reuterswärd à l'ONU à New York ?



Effectue une recherche



- Comment le Luxembourg s'engage-t-il au sein de l'ONU ? Quels objectifs poursuit-il ?
- Fais des recherches sur le site de la représentation permanente du Luxembourg auprès des Nations unies et consulte la fiche d'information « *Le Luxembourg et les Nations unies* ».

Fact Sheet



Le Luxembourg et les Nations Unies

edulink.lu/i6sl

Question pour les expert·e·s



- Quelle est ton opinion ? L'ONU devrait-elle se transformer en une police mondiale (une sorte de gouvernement mondial) ? Quelles conditions seraient nécessaires pour y parvenir ? Quels en seraient les avantages et les inconvénients ?

L'OTAN – L'alliance militaire garantit-elle la sécurité ?

Après la Deuxième Guerre mondiale, le Luxembourg devient membre de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), une alliance à vocation défensive qui joue un rôle clé durant la guerre froide (1947-1991). Le pays est considéré comme une « no-capability NATO-nation », c'est-à-dire un pays qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour se défendre. La politique luxembourgeoise de défense et de sécurité repose donc, depuis 1948, sur la sécurité collective au sein de l'OTAN. Depuis la fin de la guerre froide (1991), l'OTAN cherche un nouveau rôle, mais de nombreux pays ont réduit leurs investissements dans la défense. Le retour de la guerre en Europe par l'invasion russe de l'Ukraine (2016/2022) met en évidence l'importance d'une dissuasion militaire accrue. Certains États de l'UE aspirent à une plus grande autonomie militaire et souhaitent renforcer la politique et l'industrie européennes de défense.

Le **transatlantisme** désigne la coopération politique et militaire entre les États-Unis et l'Europe après la Deuxième Guerre mondiale. Ce partenariat repose sur des valeurs démocratiques communes et des intérêts économiques partagés. Mais, depuis plusieurs années, le transatlantisme connaît une crise. La puissance dominante, les États-Unis, se désengage progressivement de l'Europe. Depuis la fin de la guerre froide (1991) et en raison de l'évolution des rapports de force mondiaux, les intérêts des États-Unis se concentrent désormais surtout sur l'Indo-Pacifique, où la Chine est perçue comme un adversaire et un grand rival en matière d'influence politique et économique.

Combien la sécurité doit-elle coûter à nos yeux?

Les États membres de l'OTAN sont censés consacrer un certain pourcentage de leur produit intérieur brut (PIB) à la défense, l'objectif ayant longtemps été fixé à 2 %. Pour le Luxembourg, une disposition particulière s'applique. En effet, c'est la capacité économique de la population active résidante (sans les frontalier-e-re-s), soit le revenu national brut (RNB), qui doit servir de base de calcul. Entre-temps, des investissements plus élevés dans la défense et les infrastructures, pouvant atteindre 5 %, sont exigés.

Questions



- Décris la caricature. Quel message véhicule-t-elle ?
- Renseignez-vous sur le montant que les pays de l'OTAN consacrent actuellement à la défense. Les objectifs sont-ils atteints ? Qui sont les principaux contributeurs ? Où est-ce que l'Alliance se situe en matière de dépenses militaires et de force militaire par rapport à la Chine et la Russie ?
- Menez une discussion en examinant les arguments pour et contre : les dépenses militaires actuelles sont-elles justifiées ou pas ? D'où proviennent les fonds nécessaires ?

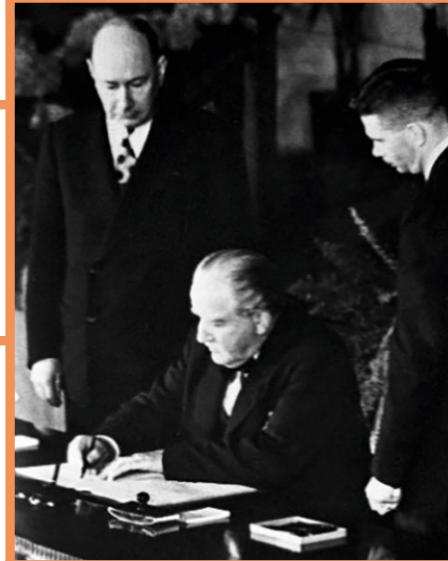


photo: US Gov, CC BY-NC-ND 2.0



« Avec l'assentiment préalable des neuf dixièmes des membres du Parlement luxembourgeois, j'appose la signature de mon petit pays à côté de celles de tant de nations amies, au bas de l'instrument de paix qu'est le Pacte atlantique. »

Joseph Bech, ministre des affaires étrangères du Luxembourg lors de la signature du pacte de l'Atlantique du Nord à Washington DC le 4 avril 1949.

- Comment le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Bech justifie-t-il l'adhésion à l'OTAN en 1949 ?

Fais des recherches et discute



- À quelles opérations actuelles de l'OTAN le Luxembourg participe-t-il ? Élabore une liste. Quels sont les objectifs ?
- Selon toi, est-il important de manifester une présence au sein de l'Alliance ?
- Existe-t-il des alternatives à une adhésion à l'OTAN ? La création d'une armée européenne serait-elle une option ?



©Gerhard Meester



Étude de cas : la guerre en Ukraine et le Luxembourg

En 2014, la Russie s'est servie des manifestations proeuropéennes Euromaïdan en Ukraine et de la chute du président prorusse Ianoukovytch comme prétexte pour annexer la Crimée et entreprendre une guerre dans l'est de l'Ukraine. En 2022, la Russie a déployé des troupes en Ukraine lors d'une invasion illégale au regard du droit international. Kiev se trouve à plus de 2 000 km du Luxembourg, et pourtant, la menace russe ainsi que les cyberattaques y sont perçues et intégrées dans la politique étrangère et de sécurité du pays.

R1 Discours du ministre

des Affaires étrangères à la Chambre

Déclaration sur la politique étrangère

(...) Mais nous savons tous que l'attaque militaire lancée le 24 février – par son ampleur, sa brutalité et ses conséquences à l'échelon mondial – a surpassé tout ce que ce continent a connu depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous devons avoir conscience d'une chose : il ne s'agit pas seulement d'une guerre de la Russie contre l'Ukraine, mais d'une confrontation entre deux systèmes politiques, entre deux visions du monde. Il s'agit avant tout de valeurs, et il relève de notre responsabilité collective de préserver les valeurs universelles de liberté et d'indépendance, d'égalité et d'humanité. Beaucoup étaient convaincus qu'il n'y aurait plus jamais de guerre en Europe. Nous devons à présent tout mettre en oeuvre pour que ce soit la dernière fois que la force du droit international doit reculer face à l'injustice de la force militaire. Depuis des années, le président Poutine a systématiquement réprimé toute opposition démocratique dans son pays et consolidé progressivement son pouvoir. Il essaie désormais d'imposer par la violence brutale son idéologie du « Russkiy Mir », ce modèle où les gens doivent se taire et où le régime est tout-puissant. Longtemps, nous avons cru, dans notre partie d'Europe, que nous pourrions intégrer d'une manière ou d'une autre la Russie de Poutine dans notre communauté de valeurs et notre architecture de sécurité, ou du moins l'arrimer suffisamment au reste de l'Europe pour rendre possible une coexistence pacifique sur le continent. Ce n'est manifestement pas le cas. (...)

Source : MAE, Deklaratioun iwert d'Aussepoltik presentiert vum Här Jean Asselborn Aussen-
an Europaministeren der Chamber den 8. November 2022 (traduit du luxembourgeois).

R2 Accord bilatéral de sécurité

(militaire, humanitaire, financière),

signé à Washington, 2024.

(...) L'accord signé entre le Premier ministre luxembourgeois et le président ukrainien Volodymyr Zelensky couvre une période de dix ans. L'accord prévoit une aide de 80 millions d'euros pour l'Ukraine en 2024. En plus de cette aide militaire, l'accord englobe la coopération dans divers domaines tels que les satellites et la cybersécurité. En ce qui concerne l'aide militaire, Luc Frieden a souligné que le « Luxembourg continuera dans la même dynamique à fournir une assistance et un soutien militaires à l'Ukraine pour la durée de cet accord, sous réserve de l'approbation du Parlement ». (...)

Source : chd.lu/fr/node/2469



Foto: SIP, 10.07.2024

Le Premier ministre luxembourgeois, Luc Frieden, et le président ukrainien Zelensky discutent de l'accord de sécurité bilatéral.



R3 Sanctions de l'UE contre la Russie



Source : consilium.europa.eu

Exercices



- Explique l'image. Quelles sanctions de l'UE y sont représentées ?



Quel type de sanctions l'UE a-t-elle adoptées et comment le Luxembourg les applique-t-il ?



Fais une recherche sur le site suivant :
edulink.lu/sz95

R4 Déclaration des États membres de l'OTAN, 24 février 2022

(...) Les agissements de la Russie font peser une grave menace sur la sécurité euro-atlantique, et elles auront des conséquences géostratégiques. L'OTAN continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la défense de tous les Alliés. Nous déployons des forces terrestres et aériennes défensives supplémentaires dans la partie orientale du territoire de l'Alliance, ainsi que des moyens maritimes supplémentaires. Nous avons relevé le niveau de préparation de nos forces pour répondre à toute éventualité.

Source : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_192404.htm (date de dernière consultation : 03/06/2025)

R5 Personnes éligibles à la protection temporaire

La protection temporaire est accessible aux personnes qui ont résidé en Ukraine avant le 24 février 2022 et qui sont arrivées au Luxembourg depuis le 24 février 2022, ou peu avant. (...)

Source : Circulaire du ministère de l'Intérieur, 11 mars 2022

Statistiques sur les réfugiés

ukrainiens dans l'UE

edulink.lu/3ot2

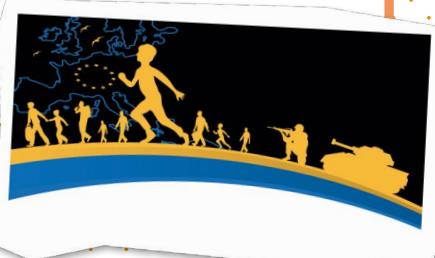
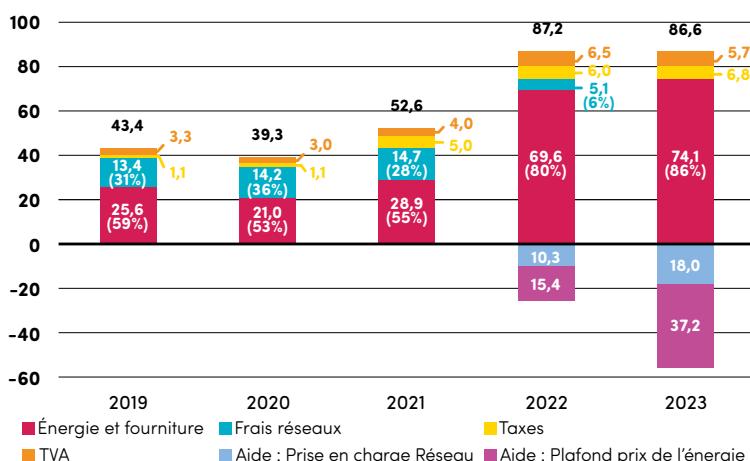


Bild: iStock

R6 Évolution des prix du gaz



Graphique 30 : Composition des prix du gaz naturel des clients résidentiels (prix courants)

Exercices



- Fais ressortir le message clé de chaque document.
- Ensuite, réalise une carte mentale des conséquences du conflit en Ukraine pour le Luxembourg (politique, armée, société).
- Précise chaque fois s'il s'agit d'une mesure qui a été décidée au Luxembourg ou si le Luxembourg remplit ses obligations internationales.



Analyse de conflits et mesures de maintien de paix

- Quelles peuvent être les causes des conflits ?
- Associez les causes aux explications.

Causes

a.	Revendications territoriales
b.	Visions du monde et système
c.	Intérêts de domination
d.	Conflit interne à l'État



Explications

	Conflit portant sur les valeurs, le mode de vie et les conceptions religieuses, ou le type de système politique (démocratie, dictature)
	Mise en oeuvre forcée d'intérêts politiques et économiques par les acteurs dominants
	Conflit autour des frontières et des territoires
	Revendications d'indépendance d'un groupe de population ; conflit entre communautés d'intérêts ou groupes ethniques

Comment agir contre la violence et la guerre ?

Prévention	Gestion des conflits	Après le conflit
Promotion de l'éducation et de l'économie	Mesures répressives, par ex. par l'ONU (sanctions économiques)	Réparation des dommages de guerre / reconstruction
Missions de paix	Action humanitaire (par des ONG / États)	Éducation à la paix et la tolérance (p.ex. dans les écoles, dans les associations, en famille)
Médiation diplomatique	Reconnaissance d'un tribunal arbitral indépendant	Coopération internationale / accords économiques
Promotion de la démocratie (dans les écoles, les communes, etc.)	Livrasons d'armes ou intervention militaire par d'autres États (p. ex. en cas de génocide, de nettoyages ethniques)	Travail de médiation et de réconciliation
Réarmement militaire	Sanctions militaires (pas de vente d'armes ni de composants d'armement vers la zone de guerre)	Dispositions juridiques / traités internationaux
Règles encadrant les relations entre États	Isolation diplomatique de l'agresseur	Justice rendue par des tribunaux internationaux pour crimes de guerre

D'après une idée tirée de : mach's klar! Politik – einfach erklärt. Konflikte, Krisen, Kriege ... keine Chance für den Frieden?
Par : LpB Baden-Württemberg (n° 2/2015).

Exercices



- Identifie et analyse des conflits actuels ou passés.
- Colorie les cellules. Quelles mesures provoquent une escalade (rouge) et quelles mesures favorisent une désescalade (vert) ?
- Parmi ces mesures, lesquelles te paraissent prometteuses ? A quelles mesures le Luxembourg peut-il participer ?



La sécurité grâce à des règles communes ?

Pour garantir sa sécurité extérieure, le Luxembourg soutient avant tout des mesures de droit international visant à prévenir les conflits interétatiques sur le plan diplomatique. L'objectif est de protéger le pays et sa population, ainsi que de garantir la prospérité et la paix. Pour ce faire, le Luxembourg mène une politique de coopération avec d'autres États. Des relations internationales naissent quand des États travaillent ensemble dans les domaines de la politique, de l'économie et/ou de la défense. C'est le cas dans des alliances telles que l'Union européenne (UE), qui repose sur des valeurs communes et une coopération économique, ou l'OTAN, une alliance défensive. Le Luxembourg est également un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU).



Le **droit international** régit les relations entre les États et avec les organisations internationales. Il n'existe toutefois pas d'instance centrale qui pourrait en assurer l'application. L'efficacité du droit international dépend donc de la volonté et de la reconnaissance des États.

Te sens-tu en sécurité au Luxembourg? Donne ton avis!

Menaces actuelles

Parmi les menaces suivantes, lesquelles estimes-tu probables ? Identifies-en trois et motive ton choix.

- Terrorisme
- Accident nucléaire
- Pandémie
- Invasion extraterrestre
- Atteinte à la démocratie et aux libertés
- Catastrophe climatique
- Cyberattaques
- Menace nucléaire
- Guerres d'annexion et violation du droit international
- Guerre commerciale
- Famines

Qu'est-ce qui te préoccupe dans le domaine de la politique internationale ?

Qu'est-ce qui te procure un sentiment de sécurité ?



Dans quelle mesure te sens-tu en sécurité au Luxembourg ?

Quelles mesures de sécurité juges-tu nécessaires pour te sentir en sécurité au Luxembourg ? Identifies-en trois et motive ton choix.

- Brochure d'information pour les situations de crise ou de guerre
- Bunkers privés et publics
- Protection renforcée des frontières extérieures de l'UE
- Mise en place de contrôles systématiques à l'intérieur de l'UE
- Systèmes de défense antimissile et antirdrone
- Bouclier nucléaire
- Surveillance du cyberspace pour prévenir les cyberattaques
- Armement de la population (service militaire, garde nationale)
- Autre : ...

Exercices



- Comparez et discutez de vos résultats en classe.
- Comment le Luxembourg peut-il réagir à ces menaces ? Seul ? Avec qui ? Quelles sont les conditions nécessaires ?
- Recherchez quelles étaient les plus grandes menaces il y a 20, 50 et 100 ans.
- À votre avis, le monde est-il devenu plus ou moins sûr ? Appuyez votre argumentation sur des exemples concrets.



Les leviers d'influence d'un petit État

Les concepts de soft power et hard power

La politique étrangère luxembourgeoise s'exerce dans le cadre d'institutions internationales (UE, ONU) et en concertation avec des États partenaires aux intérêts similaires (protection du secteur bancaire, promotion du commerce mondial, économie spatiale, coopération au développement, protection du climat, etc.). Les concepts de *soft power* et *hard power* décrivent des moyens de poursuivre ces intérêts.

- Coche les éléments qui s'appliquent au Luxembourg.
- Qu'est-ce qui s'applique à des pays comme la France, la Belgique, l'Allemagne ou les États-Unis ?

1. Hard power



Les nations (ainsi que des groupes ou des individus) expriment leur influence par la violence ou des mesures assimilables à la violence :

- violence militaire
- sanctions économiques
- menaces

Exemples : embargos commerciaux imposés par les États-Unis contre Cuba et l'Iran ; essais de missiles à longue portée par la Corée du Nord.

2. Soft power



Une forme plus douce d'exercice du pouvoir ; influence exercée par :

- attractivité culturelle
- attractivité économique
- idéologie attrayante (liberté, droits de l'homme)
- habileté dans les négociations (diplomates compétent-e-s)
- membre de nombreuses institutions internationales
- sécurité et prospérité

Exemples : musique, films, séries, éducation

Attractivité économique arête à la notation « AAA » ?

Les **notations « AAA »** attribuées par des agences indépendantes servent à évaluer la solvabilité d'un pays. La notation indique si un pays est en mesure de rembourser ses dettes. Il détermine ainsi le prix (taux d'intérêt) auquel un pays peut emprunter pour investir. L'attractivité économique s'en trouve garantie.

« Nation branding »
communication ciblée vers l'extérieur

lmih.lu

Soft power du Luxembourg

Les possibilités d'action des États en politique étrangère dépendent de nombreux facteurs : l'économie, la puissance, les alliances, les partenaires et l'image. Comme les responsables politiques luxembourgeois-e-s parlent plusieurs langues et que le Luxembourg ne peut se présenter comme une grande puissance, le pays a souvent été considéré par le passé comme médiateur diplomatique lors de négociations internationales. Le fait que des traités ayant mené à la fondation de l'UE ont été signés au Luxembourg et que le pays a accueilli dès le départ des institutions communes s'explique par ce rôle de médiateur. Le Luxembourg n'a pas été perçu comme un concurrent par de grands pays tels que la France et l'Allemagne.



Effectue une recherche

- Examinez en détail l'offre actuelle de « nation branding ».
- Quelle image le Luxembourg donne-t-il de lui-même ? Pourquoi ? Quel public cible est visé ?
- Complète l'image. Quelle influence le Luxembourg peut-il avoir dans les relations internationales ?

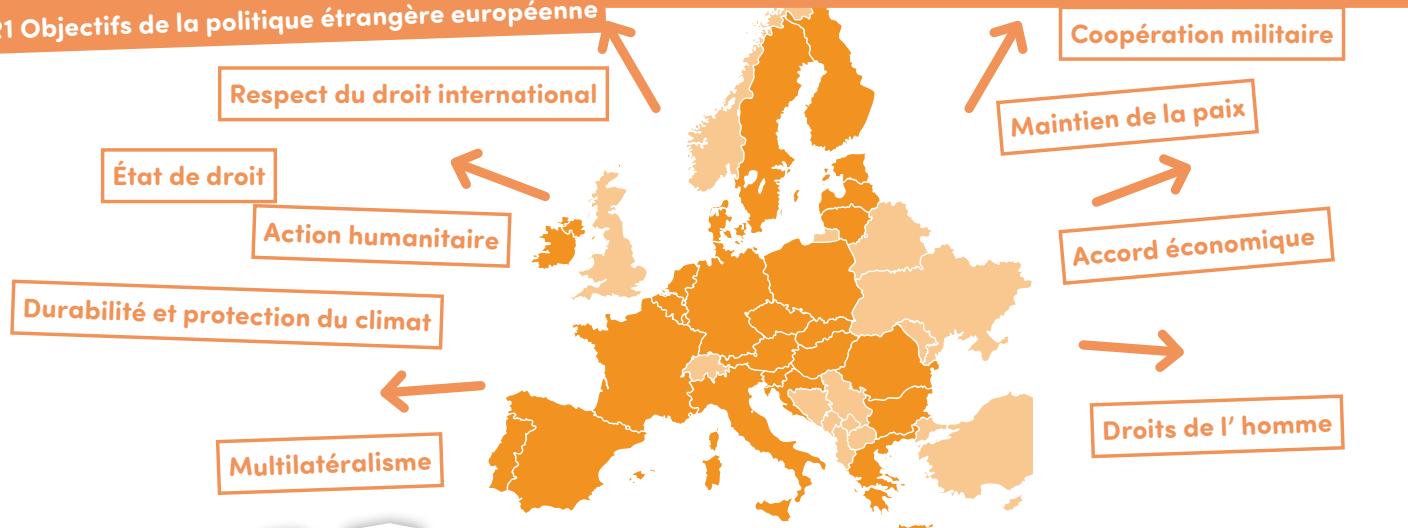
L'UE – La force par la cohésion ?



Défis d'une politique étrangère et de sécurité commune

Le Luxembourg est l'un des 27 États membres de l'UE. Les États membres de l'UE ne pèsent guère sur la scène mondiale, ni sur le plan militaire, ni sur le plan économique, qu'il s'agisse des petits et moyens États ou d'anciennes grandes puissances comme la France. Sur le plan économique, l'UE peut rivaliser avec les États-Unis et la Chine. Les moyens d'action de l'UE en politique étrangère sont toutefois limités. Les États membres adhèrent certes à des valeurs communes, mais, pris isolément, ils poursuivent leurs propres intérêts. À ce jour, l'UE ne dispose pas d'une armée commune. Beaucoup de décisions, comme les sanctions économiques, doivent être prises à l'unanimité. Un avantage pour le Luxembourg : contrairement à autrefois, les petits États participent aux discussions sur un pied d'égalité. L'UE fait face à de nombreuses difficultés, dont la détérioration des relations avec les États-Unis, la divergence des intérêts des États membres, de même que l'influence et les menaces exercées par des États autoritaires.

R1 Objectifs de la politique étrangère européenne



Travail de groupe



- Expliquez ensemble en classe les termes du document R1 que vous ne connaissez pas.
- Trouvez un exemple concret pour au moins trois mots-clés. Le Luxembourg y participe-t-il ?

R3 Politique étrangère et de sécurité commune ?



- Analysez la caricature et discutez-en. Comment la politique étrangère de l'UE est-elle représentée ? Qu'est-ce qui est critiqué ?

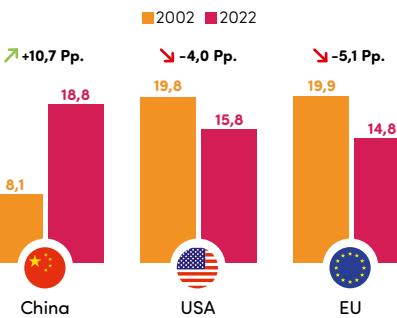
R2 Les grands acteurs de

l'économie mondiale - États-Unis, Chine, UE.

Part dans le PIB mondial en parité de pouvoir d'achat (en %)

Économie de la Chine plus forte que celles des États-Unis et de l'UE

Part dans le produit intérieur brut mondial en parité de pouvoir d'achat (en %)



Source : Statista 2024

C'est à toi !



- Explique les concepts de hard power et soft power (voir page précédente) en prenant l'UE comme exemple. Où se situent les forces et les faiblesses ?
- Où l'UE se situe-t-elle sur le plan économique international ?
- À quoi ressemblerait la situation de chaque État membre s'il était livré à lui-même ?
- Quelles perspectives cela crée-t-il pour la politique étrangère ?



La coopération au développement – avec quels objectifs ?

La coopération au développement joue un rôle central dans la politique étrangère luxembourgeoise. La coopération n'est pas une aide humanitaire directe comme dans le cas de catastrophes. Les processus de développement doivent être des relations d'apprentissage et de travail réciproques. Il s'agit de partager sur un pied d'égalité les connaissances et les technologies afin d'améliorer à long terme les conditions de vie des gens.

Bon à savoir !

OUTDATED

Le terme « aide au développement » est obsolète. Il implique que les pays donateurs se perçoivent comme des « aidants » supérieurs qui sauraient mieux ce qui serait bon pour le « pays bénéficiaire ». Dans la relation entre anciennes colonies et ex-puissances coloniales, cela s'apparente à une nouvelle forme de colonialisme.



© LuxDev, pour le compte du MAE

Inauguration d'une infrastructure de formation médicale au Sénégal.

R1 – 1er juin 1982 : discussion à la Chambre des députés sur la coopération au développement et

la (faible) contribution du Luxembourg (0,19 % du PIB)

M. Van den Bulcke (LSAP) : Peu importe comment nous désignons notre action en faveur des anciennes colonies, elle conserve le caractère d'une réparation, (...) d'une « indemnisation » (...). Cette prise de conscience qui s'étend aujourd'hui dans le monde découle en partie de notre sentiment de culpabilité (...). Nous non plus, nous ne pouvons pas toujours (...) nous dégager de toute responsabilité lorsqu'il est question d'activités coloniales (...) Nous devons être conscients que nous avons profité allègrement de toutes les opportunités que notre partenaire économique belge nous offrait dans ses anciennes colonies. En tant que Luxembourgeois, nous avions un accès privilégié aux postes publics et privés (...). Nous étions déjà à l'époque des « acteurs du développement », mais d'un type très particulier : constamment orientés vers le développement du profit. Je trouve donc indécent (...) qu'on justifie notre retard par le piètre argument selon lequel nous n'avions pas de colonies. (...) « [Le Luxembourg] a directement et indirectement profité par des relations personnelles et économiques qu'il entretenait activement avec les colonies occidentales. Soulignons que le Luxembourg n'a jamais condamné le colonialisme. » Nous devons tirer des enseignements de ces constats (...). Nous devons absolument exclure l'intérêt économique direct de nos actions d'aide.

Source : ChD, Discussion générale - Projet de loi 2260 relatif à la coopération au développement. Séance parlementaire 62 (15/06/1982), p. 3849-3874. (traduit du luxembourgeois)

Questions

- Au début des années 1980, le Luxembourg investissait 0,19 % de son PNB dans la coopération au développement. Consulte le document R1. Comment ce député perçoit-il la situation ? Que signifie l'aide à la coopération à ses yeux ? Quels sont ses arguments ?
- Le profit que le Luxembourg a tiré de ses relations avec des puissances coloniales comme la Belgique implique-t-il une responsabilité aujourd'hui ?



R2 Interview avec Franz Fayot (LSAP), de 2020-2023 Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Luxemburger Wort (LW): Quand vous affirmez que le Luxembourg est un partenaire reconnu, dans quelle mesure le fait que cette coopération est dépourvue d'objectifs politiques et économiques joue-t-il un rôle ?

Minister: (...) Nous ne poursuivons aucun intérêt économique, n'entretenons aucune ambition de puissance politique et ne sommes pas lestés par un passé colonial. Cela rend plus facile l'accès à nos partenaires de la coopération au développement et les relations avec eux.

LW: Depuis longtemps, le Luxembourg compte parmi les élèves modèles de l'aide à la coopération : cet engagement est-il suffisamment visible aux yeux de l'opinion publique ?

Minister: (...) Nous devons présenter l'aide au développement comme l'un des trois piliers de notre politique étrangère et mettre en avant son impact : en investissant 1 % de notre PIB, nous appartenons à un club exclusif de pays donateurs et avons bâti une excellence remarquable au fil des années.

La coopération luxembourgeoise est aussi une forme de nation branding.

LW: Dans quelle mesure constatez-vous une contradiction entre le portefeuille économique et le ressort de la coopération au développement et de l'action humanitaire au quotidien ?

Minister: À mes yeux, il n'y a pas de risque de contradiction. Nous appliquons le principe selon lequel l'aide au développement ne doit pas être arrimée à des objectifs économiques. Il n'existe pas d'**« aide liée »**. J'observe au contraire que les deux domaines se complètent et je considère comme ma mission (...) de créer des synergies entre le secteur privé et l'aide à la coopération. La digitalisation en est un exemple et la plateforme de communication emergency.lu une illustration réussie.

Source: „Eine Form von Nation Branding“
https://gouvernement.lu/de/actualites/toutes_actualites/interviews/2021/06-juin/28-fayot-luxemburgerwort.html (28.06.2021)
(letzter Zugriff: 30.07.2025)

Questions



- Comment la coopération au développement est-elle représentée dans le document R2 ?
- Comment faut-il comprendre l'affirmation « la coopération luxembourgeoise est aussi une forme de **nation branding** ? » En quoi cet aspect peut-il avoir de l'importance ?

Effectue une recherche



- Compare l'apport actuel de l'aide à la coopération (en % du RNB) avec celui d'autres pays (en % et en chiffres absolus).
- Que constates-tu ?
- Les documents R1 et R2 expriment la revendication que la coopération ne soit pas liée à des objectifs économiques.

R3 – Objectifs de l'ONU et de l'UE

Dans ses coopérations internationales, le Luxembourg se fonde sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et sur le Traité sur l'Union européenne, qui énonce les lignes directrices d'une politique étrangère commune :

- soutien de la démocratie et des droits de l'homme
- soutien du développement durable sur le plan économique
- protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles

Source : Vertrag über die Europäische Union, Artikel 21.



Le Luxembourg s'engage prioritairement dans les domaines suivants : accès à l'eau et aux installations sanitaires, éducation, formation professionnelle et santé. L'accent est également mis sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la durabilité écologique. Lequel des 17 objectifs de développement durable des Nations unies est concerné ici ? Que cela signifie-t-il concrètement ?

Learning app : objectifs de développement durable

edulink.lu/6sur



Mentions légales

Éditeur

Zentrum fir politesch Bildung
Fondation d'utilité publique, RCSL G236
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

info@zpb.lu
www.zpb.lu

Rédaction

Marie-Paule Eyschen
Steve Hoegener
Véronique Krettels

Mise en page

Marc Wilmes Design s.à r.l.

Date de dernière consultation

des statistiques et des liens

Septembre 2025

Couverture

Marc Wilmes Design 2025, avec des images retravaillées provenant d'iStock et de la Section audiovisuelle de l'armée.

Droits d'auteur

Le texte et les illustrations sont soumis au droit d'auteur.
Le texte peut être reproduit gratuitement à des fins d'enseignement.

Le ZpB décline toute responsabilité quant au contenu des sites web auxquels il est fait référence.

Année de parution

2025

Tu trouveras la série
complète des carnets
duerchbleck! ici!
zpb.lu/duerchbleck



ISSN:

2989-7017

